

BARBETTE.

IMPRIME' TOUS LES JOURS, PAR F. DUCRAY,
NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi, 21 Février 1828.

Mrs. PEYRAS DEMARQUET sera soutenu, à la prochaine élection de Gouverneur, par un grand nombre d'électeurs.

LEGISLATURE D'ETAT.

Dans sa séance d'hier, la Chambre des Représentants a discuté le bill relatif à la translation du Gouvernement à Baton-Rouge. Le bill a été rejeté une minorité de 21 voix contre 19 ; mais on doit le reprendre aujourd'hui en considération.

CONSEIL DE VILLE.

Continuation de la séance du 16 Février.

M. Renoir, l'une des victimes du dernier incendie, demande l'autorisation d'élever un petit bâtiment briqueté entre poitraux. La pétition restera déposée sur le bureau.

M. Lanza demande que trois reverberes soient placés aux environs du marché. Des désordres fréquents, des assassinats même y ont été commis à la faveur des tenebres.

M. Canonge regarde cette proposition comme insuffisante. Il désire qu'une instruction positive de faire exécuter les ordonnances sur l'éclairage, soit adressée au volet de la ville. Au lieu de reverberes, on n'a dit-il, dans la presque totalité du faubourg Marigny que des poteaux à deux poumons. — La motion de M. Canonge est adoptée.

M. W. Regan, pétitionnaire, réclame de la ville une indemnité pour le travail d'un esclave mis à la chaîne pendant plusieurs mois, sans avoir été porté sur les listes de la gêole.

M. Blane se plaint à ce sujet que les travaux du canal St. Bernard aient été discontinués.

M. Canonge fait la même observation sur les ouvrages publiés du faubourg Marigny, et secondo la motion de M. Blane qu'un comité soit nommé pour s'assurer de la qualité de coquilles qui ont été déposées dans ces divers endroits.

MM. Blane et Lanza sont désignés pour faire un rapport sur l'état des travaux, du canal St. Bernard.

La pétition de M. Régan est reprise. Mrs. Palfrey et Blane croient qu'il est juste d'accorder l'indemnité demandée. M. Burdette s'y oppose par la raison que le pétitionnaire a déclaré de se conformer aux ordonnances en faisant inscrire son escriva à la mairie.

M. Rodriguez cite l'article de l'ordonnance portant que tout nègre mis à la gêole, paie 25cts. par jour, et qu'au bout de trois jours, s'il n'est pas réclamé, il est mis à la chaîne, sans que le propriétaire ait droit à aucune indemnité.

M. Lanza cite un fait qui lui est personnel à l'appui du préoccupant. M. Canonge considère la chose différemment. Il avoue que personne n'est admis à plaider ignorance de la loi, mais il soutient en même temps qu'il ne faut pas exercer avec une précision trop rigoureuse des règlements de police qui, bien qu'utilles en eux mêmes peuvent quelque fois blesser l'équité. Il existe un principe moral qu'il importe aussi d'observer, c'est que on n'a le droit de s'enrichir aux dépens d'autrui.

Si la lettre de l'ordonnance est contraire au pétitionnaire, il est protégé d'un autre côté par un espèce de contrat tacite qui n'est pas moins obligatoire que s'il était écrit.

Si le travail de l'esclave a été utile à la communauté, son maître a des droits à une compensation qu'on ne saurait lui refuser sans injustice.

Le débat continue entre Mrs. Rodriguez, Lanza, Blane et Palfrey, et le renvoi à Samedi pour plus amples informations, est enfin ordonné.

Sur motion, le conseil s'occupe ensuite des ordonnances relatives aux chalans. Ces ordonnances ne leur accordent que 12 jours pour opérer leur déchargeement, et pourtant quelques-uns restent 4, 5 et même 6 mois à la même station, et le même rendement a été perdu jusqu'à trois fois sur un seul chalan. M. Canonge est d'avis que ces abus ne doivent être imputés qu'à la non-exécution des ordonnances. Il faut, dit-il, s'en prendre au maître de cette négligence; et Mrs. les membres du conseil devraient faire arrêter eux-mêmes tous les délinquans de cette sorte dont ils auraient connaissance. En modifiant une ordonnance qui ne saurait avoir d'effet rétroactif, le conseil s'expose à mille procès de la part du fermier de cette branche du revenu.

Le secrétaire donne lecture de l'ordonnance, dont M. White demande qu'on supprime le 1er article en laissant subsister le second qui porte que toute personne qui réclamera ou recevra d'un propriétaire de chalan plus de 6 piastres de droit, paiera une amende de 100 piastres au profit de la ville.

Après quelques observations de M. Burdette qui se plaint d'une diminution d'environ 4000 piastres dans le produit de cette ferme, M. Canonge propose, comme amendement à l'article, qu'il l'avérifie tout fermier ou toute autre personne qui réclamera ou recevra d'un propriétaire ou maître de chalan 6 piastres de plus qu'il n'a droit de recevoir, paiera une amende de 100 piastres, moitié au profit de la ville, moitié au profit du dénonciateur—adopté.

(Le reste à demain.)

Fait monsieur.

Messrs. Conrad et McLean, l'un marchand des Etats-Unis et l'autre grand constable de Philadelphie, ont fait arrêter plusieurs de ces fleaux de la société sur une montagne près de Reading, où l'on a trouvé plusieurs milliers de faux billets.

Le maréchal et Mr. McLean ont fait plusieurs voyages à la montagne avant de réussir parfaitement dans leur capture, et

ont vécu jour et nuit pendant tout le mauvais temps dernier; depuis six mois, la police de Philadelphie, directement ou indirectement a fait saisir plus de 8000, 000 de fausse monnaie, ainsi que 14 ou 15 planches du travail le plus parfait, qui avaient servi à l'impression de ces mêmes billets.—*Gazette de Phil.* du 26 Décembre.

Nos lecteurs doivent se rappeler que nous avons publié Jeudi dernier une lettre reçue par une personne de cette ville d'un officier américain servant sur l'escadre en station dans la Méditerranée, dans laquelle il annonçait que deux de nos frégates croisaient devant Smyrne pour porter du secours aux Chrétiens en cas de nécessité. Auteur de cette lettre pense que si les Turcs commencent à massacrer les Chrétiens, les frégates américaines commenceront à bombarder la ville; nous sommes vivement intéressés à apprendre quelle part nos compatriotes auront pris dans cette guerre.—ib.

Extrait du Journal de Commerce, de Paris.

Nous publions le discours prononcé par M. Vassal, président du collège du 2e arrondissement, à l'ouverture de la séance; c'est apparemment le seul que nous aurons à citer comme expériment avec franchise le sentiment des devoirs imposés par la loi au citoyen chargé de présider aux opérations du scrutin. M. Vassal renonce formellement à l'emploi des moyens illégaux trop souvent pratiqués pour gêner la liberté des suffrages. Il déclare qu'il n'admettra aucun bulletin ouvert.

L'administration n'a désigné M. Vassal au choix du royaume pour diviser les voix des électeurs constitutionnels; car elle ne pouvait se flatter de la gagner aux intérêts de sa coterie. M. Vassal n'a donc certe cette manœuvre, en renonçant publiquement à toute concurrence avec M. Canonge. Charge contre son grief de fonctions dont le titre suffit pour rendre suspecte l'indépendance de celui qui les accepte, il a su les remplir avec honneur en ne reculant d'instructions qu'à la loi.

Les électeurs apprécieront la loyale conduite de M. Vassal.

Messieurs, a-t-il dit, nous sommes venus pour remplir un grand devoir, pour exercer le plus noble, le plus important de nos droits politiques; nous avons à être un député.

N'oublions pas Messieurs, qui pour siéger avec honneur à la chambre des députés, il faut un homme d'un caractère ferme et courageux; d'une sévérité de principes qui ne lui permette aucune transaction avec les fausses doctrines; d'un déstintement éprouvé qui le rende inaccessible aux suggestions de la faveur.

Defenseur du trône, il faut qu'il soit également de nos libertés publiques et privées, qu'il veille au maintien rigoureux de la charte et des institutions constitutionnelles qui en sont la conséquence. Son devoir est d'être sévère dans l'examen des comptes des deniers de l'état, de lutter avec énergie, soit contre les abus que la faveur laissez introduire, soit contre les infractions à nos lois constitutives que l'arbitraire ou la force voudraient déterrir.

La nécessité d'un bon choix nous commande, Messieurs, de ne pas laisser influencer par aucune considération particulière, par aucune affection personnelle.

Bonbons nos suffrages au plus digne; nous aurons fait notre devoir. Le député que nous enverrons à la chambre saura faire le bien.

Pour moi, Messieurs, appelé par le roi à l'honneur de vous présider, je justifierai la confiance de S. M. je mériterai la votre en remplissant mes fonctions avec zèle, dureté, impartialité.

Votre président, Messieurs, est le même homme qui, aux élections précédentes, a été nommé par vous-même du bureau de votre collège électoral; il a la satisfaction de revoir autour de lui, les anciens collègues avec lesquels il est l'honneur de siéger à ces époques solennelles.

Fort de ma conscience, je me présente aujourd'hui dans cette assemblée avec la même indépendance, les mêmes sentiments, les mêmes principes; je ne les trahirai jamais!

Pour moi, Messieurs, appelé par le roi à l'honneur de vous présider, je justifierai la confiance de S. M. je mériterai la votre en remplissant mes fonctions avec zèle, dureté, impartialité.

Votre président, Messieurs, est le même homme qui, aux élections précédentes, a été nommé par vous-même du bureau de votre collège électoral; il a la satisfaction de revoir autour de lui, les anciens collègues avec lesquels il est l'honneur de siéger à ces époques solennelles.

Fort de ma conscience, je me présente aujourd'hui dans cette assemblée avec la même indépendance, les mêmes sentiments, les mêmes principes; je ne les trahirai jamais!

Pour moi, Messieurs, appelé par le roi à l'honneur de vous présider, je justifierai la confiance de S. M. je mériterai la votre en remplissant mes fonctions avec zèle, dureté, impartialité.

Votre président, Messieurs, est le même homme qui, aux élections précédentes, a été nommé par vous-même du bureau de votre collège électoral; il a la satisfaction de revoir autour de lui, les anciens collègues avec lesquels il est l'honneur de siéger à ces époques solennelles.

Fort de ma conscience, je me présente aujourd'hui dans cette assemblée avec la même indépendance, les mêmes sentiments, les mêmes principes; je ne les trahirai jamais!

COMMERCIAL.

New-York, 26 Janvier.

CORON.—Les demandes pour cet article continuent à être fermes, et les ventes depuis trois jours, s'élèvent à environ 700 balles, parmi lesquelles 175 N.Y. Orléans de 10 à 12 cents; 80 Mobile, nouvelle récolte et belle marchandise, à 10cts.; et le surplus en Uplands de 9 à 10cts. dont 150 balles sont de la Georgie, vieille récolte.

Nous n'avons pas d'arrivages en ce moment, et notre approvisionnement est considérablement réduit—les détenteurs ont été en conséquence, à moins de traites plus avantageusement, et dans quelques transactions des ventes ont été faites à une augmentation de 2 à 3 cent sur les cotations fixées ayant la réception des derniers avis d'Europe. Nos cotations sont conséquemment améliorées.

Commercial List.

FEUILLETON.

Il existe un moyen sûr de rendre les toits, même de bardage, incombustibles. C'est de les arroser d'une quantité suffisante d'eau aluminée. La proportion est d'environ dix livres d'alumine pour une barrique d'eau de soixante gallons. Ce procédé peu dispendieux si l'on songe aux résultats qu'il procure, est malheureusement adapté dans la plupart des théâtres Européens pour mettre à l'épreuve de feu les décorations et les autres matières les plus promptement combustibles.

En voyageur qui arrive de Londres nous apprend qu'une caricature obtient en ce moment beaucoup de succès dans cette ville.

Elle représente une balance, dans l'un des plateaux de laquelle se trouve un homme vigoureux et corpulent, assis, s'appuyant de toutes ses forces sur 19 volumes intitulés. C'est Walter Scott et son Histoire de Napoléon. Dans l'autre plateau se trouve un petit homme ayant à la main un petit volume. C'est Thomas Moore et le poème des Amours des Anges. Ce dernier plateau emporte l'autre, malgré tous les effets de l'historien romancier. On voit que justice se rend au-delà de la Manche, et que les compatriotes du baronnet ne sont point complices de sa meingonge historique. (Journal de Paris.)

HENRIETTE (MISS SONTAG) A BERLIN.

(Troisième et dernier Article.)

Les jours eurent des ailes. Les arrangements pris furent sacrifiés. Tous les adorateurs furent bannis du salon. Le concert fut annoncé avec le plus grand éclat, et trois jours avant celui qui avait été désigné, il ne restait plus une seule place qui fut disponible.

Le matin de ce jour fatal, on annonça chez Henriette le conte de K***. Un vieillard se présente sous le lit du plaignante d'une cour d'Allemagne. Arrivé la veille à Berlin, il a voulu se procurer un billet pour entendre la cantatrice qu'on ne reverra plus ensuite sur le théâtre. On l'a refusé; il n'a plus d'autre ressource que de s'adresser à elle. Henriette lui exprime son regret; mais elle ne peut disposer d'aucune place, puisque toutes ont un possesseur.

Faudra-t-il donc, dit le conte, renoncer à toute espérance d'entendre une merveille dont on m'a tant parlé?—Je ne sais qu'un moyen de parer à un si grand malheur, dit Henriette en souriant; c'est de me permettre de vous chanter quelque chose que je ne reverrai plus ensuite sur le théâtre. On l'a refusé; il n'a plus d'autre ressource que de s'adresser à elle. Henriette lui exprime son regret; mais elle ne peut disposer d'aucune place, puisque toutes ont un possesseur.

Faudra-t-il donc, dit le conte, renoncer à toute espérance d'entendre une merveille dont on m'a tant parlé?

— Non, dit-elle, c'est le bien de ma famille; je ne puis donner que ce qui est à moi. Elle détache de son doigt la bague du conte de K*** et la remet au vénérable prêtre. Dieu vous récompensera, ma fille, lui dit-il avec un accent prophétique.

Il venait de sortir lorsque parut le comte de K***. Aimable Henriette, lui dit-il, je n'emploierai pas de détours avec vous; le prince mon maître est veuf, il vous a vu, il vous aime...

— Arretez! s'écria Henriette; quoi! vous visitez d'hier, et cette bague... oh! pourquoi? je vous ai donné... Et elle ordonna d'jà à sa femme de chambre de rappeler le prêtre.

— Tout ce que je possède, il l'aura; mais qu'il me donne cette bague!

— Calmez-vous, mademoiselle, l'amour du prince n'a rien qui puisse vous offenser.

— Pourquoi? je suis sûre que ce n'est pas pour me dégoûter, et Werner, se précipitant aux pieds du vieillard, s'écria: Henriette, c'est mon père!

— Arretez! s'écria Henriette; quoi! vous visitez d'hier, et cette bague... oh! pourquoi? je vous ai donné... Et elle ordonna d'jà à sa femme de chambre de rappeler le prêtre.

— Tout ce que je possède, il l'aura; mais qu'il me donne cette bague!

— Calmez-vous, mademoiselle, l'amour du prince n'a rien qui puisse vous offenser.

— Pourquoi? je suis sûre que ce n'est pas pour me dégoûter, et Werner, se précipitant aux pieds du vieillard, s'écria: Henriette, c'est mon père!

— Arretez! s'écria Henriette; quoi! vous visitez d'hier, et cette bague... oh! pourquoi? je vous ai donné... Et elle ordonna d'jà à sa femme de chambre de rappeler le prêtre.

— Tout ce que je possède, il l'aura; mais qu'il me donne cette bague!

— Calmez-vous, mademoiselle, l'amour du prince n'a rien qui puisse vous offenser.

— Pourquoi? je suis sûre que ce n'est pas pour me dégoûter, et Werner, se précipitant aux pieds du vieillard, s'écria: Henriette, c'est mon père!

— Arretez! s'écria Henriette; quoi! vous visitez d'hier, et cette bague... oh! pourquoi? je vous ai donné... Et elle ordonna d'jà à sa femme de chambre de rappeler le prêtre.

— Tout ce que je possède, il l'aura; mais qu'il me donne cette bague!

— Calmez-vous, mademoiselle, l'amour du prince n'a rien qui puisse vous offenser.

— Pourquoi? je suis sûre que ce n'est pas pour me dégoûter, et Werner, se précipitant aux pieds du vieillard, s'écria: Henriette, c'est mon père!

— Arretez! s'écria Henriette; quoi! vous visitez d'hier, et cette bague... oh! pourquoi? je vous ai donné... Et elle ordonna d'jà à sa femme de chambre de rappeler le prêtre.

— Tout ce que je possède, il l'aura; mais qu'il me donne cette bague!

— Calmez-vous, mademoiselle, l'amour du prince n'a rien qui puisse vous offenser.

— Pourquoi? je suis sûre que ce n'est pas pour me dégoûter, et Werner, se précipitant aux pieds du vieillard, s'écria: Henriette, c'est mon père!

— Arretez! s'écria Henriette; quoi! vous visitez d'hier, et cette bague... oh! pourquoi? je vous ai donné... Et elle ordonna d'jà à sa femme de chambre de rappeler le prêtre.

— Tout ce que je possède, il l'aura; mais qu'il me donne cette bague!

— Calmez-vous, mademoiselle, l'amour du prince n'a rien qui puisse vous offenser.